

Le Pass SRAV (Savoir Rouler A Vélo)

Document départemental permettant d'attester des compétences des élèves pour circuler sur un espace public.

Document à transmettre pour autorisation dans le cadre d'un voyage scolaire et validation par le directeur pour une sortie scolaire

En référence au Savoir Rouler A Vélo (SRAV) les élèves avant de se déplacer sur la voie publique, y compris dans un espace partagé (piste ou bande cyclable), devront avoir validé à minima le bloc 2 du SRAV. Le bloc 3 sera validé lors d'une (ou plusieurs) sortie (s) spécifique (s) prenant en compte les compétences attendues du bloc 3.

Pour un voyage scolaire, plusieurs sorties sur la voie publique sont nécessaires en vue de la validation du bloc 3.

Consulter le livret pédagogique des blocs 1, 2 et 3 du SRAV sur le site pédagogique départemental
<https://eps07.web.ac-grenoble.fr/sravelo/ressources-pedagogiques-srav-du-bloc-1-au-bloc-3>

Fait à

Le

Signature de l'enseignant de la classe et signature de la directrice ou du directeur de l'école pour autorisation de la sortie ou voyage scolaire